

**POSTE A POURVOIR DE
DIRECTEUR-TRICE DES RESSOURCES HUMAINES
AU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN (02100)**

- ⇒ **Poste ouvert aux Directeurs(trices) adjoints(es)**
- Mutation – détachement**
- ⇒ **A pourvoir dès que possible**

Cotation de la part fonction de la PFR :
2,7 si directeur adjoint hors classe
2,6 si directeur adjoint de classe normale

Localisation du poste :

CH de SAINT QUENTIN - 1 avenue Michel de l'Hospital 02321 SAINT-QUENTIN Cedex

Personne à contacter :

M. Christophe BLANCHARD, Directeur des Centres Hospitaliers de SAINT QUENTIN, CHAUNY, PERONNE, GUISE et BOHAIN et du GHT Aisne Nord-Haute Somme

Secretariat : Tel : 03 23 06 73 30 ; Mail : directiongenerale@ch-stquentin.fr

Envoyer CV et lettre de motivation à : M. BLANCHARD - Directeur

✉ **E-MAIL : DirectionGenerale@ch-stquentin.fr**

📄 **Centre Hospitalier–Direction Générale Avenue Michel de l'Hôpital 02321 SAINT Quentin Cedex**

Présentation générale et synthétique de l'établissement

**CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN,
Etablissement support de la direction commune et du GHT Aisne nord – haute Somme**

Avec près de 900 lits et places couvrant une large gamme d'activités sanitaires et médico-sociales (MCO, psychiatrie, SSR, USLD, EHPAD, SSIAD, CAMSP, CSAPA...) pour un budget avoisinant les 200 millions d'euros, fédérant près de 2 700 personnels, le Centre Hospitalier de Saint-Quentin est le second établissement de sante le plus important de l'ex-région Picardie, derrière le CHU d'Amiens-Picardie.

Certaines disciplines bénéficient d'un large rayonnement ; la recherche clinique y est particulièrement dynamique. Un IFSI est adosse à l'hôpital.

Le Centre Hospitalier de Saint-Quentin est par ailleurs l'établissement support du GHT Aisne-Nord – Haute-Somme, le troisième plus important en taille de la région Hauts-de-France. Il regroupe onze établissements, implantés sur un bassin de vie d'environ 400 000 habitants.

Ce positionnement d'établissement de référence l'amène à assumer des missions structurantes, telles que le pilotage de fonctions transversales (achats, systèmes d'information, formation, DIM, qualité...) et à piloter le projet médical et de soins partagés.

Dans ce contexte, l'enjeu est à la fois d'assumer son positionnement territorial qui s'affirme de manière croissante, tout en poursuivant la dynamique interne en faisant vivre le projet d'Etablissement dans ses différentes composantes. Cette mission s'exerce également dans un contexte de direction commune avec le CH de Chauny, le CH de Peronne, ainsi que le CH de Guise et la Maison de Sante de Bohain.

La ville de Saint-Quentin, la plus importante en taille du département de l'Aisne, est au cœur d'une communauté d'agglomération de plus de 70 000 habitants. Située à un carrefour autoroutier (A26 et A29), elle est facilement accessible et largement desservie, et se situe à 1h45 de Paris par la route (1h20 par le rail), 1h15 de Lille, 30 minutes de la gare TGV Haute-Picardie.

Identification du poste

Position dans l'organigramme de direction :

- ⇒ **Liaisons hiérarchiques** : Directeur, Chef d'Etablissement
- ⇒ **Liaisons fonctionnelles** : la coordination générale des soins ; Les directions fonctionnelles ; L'encadrement médical, soignant, administratif, technique et logistique ; Les partenaires sociaux ; les directeurs et les DRH des établissements de la Direction commune et du GHT

Présentation du service :

La Direction des Ressources Humaines a pour mission principale d'organiser, piloter et contrôler les activités de la fonction RH, en tenant compte de la réglementation et de la politique institutionnelle en matière de gestion des ressources humaines, notamment dans son volet social. Elle contribue plus globalement à la mise en œuvre des projets d'établissement, en liaison avec les autres directions et services concernés.

Elle exerce en lien constant avec la coordination générale des soins et l'ensemble des directions fonctionnelles. Un travail de synergie est attendu.

Le/la Direct(eur/riche) des Ressources Humaines conçoit et propose une politique dynamique des ressources humaines : recrutement, compétences, formation et développement des compétences des agents, gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, santé et prévention des risques professionnels, et maîtrise de la masse salariale.

La Direction des Ressources Humaines compte 23 ETP, dont 3 AAH, et décline ses missions de façon locale (CH de SAINT QUENTIN) ou transversale (Etablissements du GHT).

Elle comprend les secteurs suivants :

- ⇒ Formation continue – stages – Coordination de la politique de formation du GHT
- ⇒ Paie – gestion du temps
- ⇒ Recrutement – effectifs – carrière – concours
- ⇒ Contrôle de gestion sociale
- ⇒ Suivi des absences, accompagnement au maintien et au retour à l'emploi
- ⇒ Dialogue social et conditions de travail
- ⇒ Ouvres sociales, retraites, culte, crèche

De manière opérationnelle, les missions de la Direction des Ressources Humaines s'articulent autour des objectifs suivants :

Au niveau du Centre hospitalier de Saint-Quentin

- ⇒ Participation aux projets stratégiques du Centre hospitalier, tels que :
 - Déclinaison des différentes mesures concernant les ressources humaines dans le cadre du projet stratégique, notamment du projet médical et du Projet de Retour à l'Equilibre financier
 - Initier et animer les différents chantiers RH (projet social, document unique sur les risques professionnels, protocoles syndicaux, protocole de grèves, politique de formation, ...)
- ⇒ Être garant (e) de la qualité du process RH à toutes les étapes (élaboration, mise en œuvre et évaluation) : gestion des mouvements du personnel (recrutements, départs, changements d'affectation, etc.), gestion de la formation, évaluation et notation des agents ; réalisation d'actions d'aide à la mobilité, à la polyvalence et à la reconversion des personnes ; mise en place des outils d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, fidélisation.
- ⇒ Management de l'équipe de la Direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier avec le suivi

des travaux des équipes et l'accompagnement des collaborateurs :

- Suivi budgétaire et analytique de la masse salariale et maîtrise
- Production et exploitation de statistiques relevant de son domaine d'activité
- Rédaction d'actes, de documents ou notes juridiques / réglementaires
- Contrôle de l'application de la réglementation et des règles RH propres à l'établissement (carrière, formation, GPMC, paie, gestion du temps, absence, recrutement)
- Conseil sur la définition de(s) projet(s) professionnel(s) / individuel(s) et bilan des réalisations
- Respect de la réglementation RH

- ⇒ Améliorer les moyens et les structures en place : mise en adéquation des moyens et des activités ; élaboration et suivi du budget du personnel non médical, ainsi que dans l'évolution du tableau des effectifs ; appui et conseil technique auprès des cadres opérationnels et des équipes, pour la promotion de nouvelles organisations du travail et l'amélioration des conditions de travail, en coopération étroite avec la Direction des Soins et avec le Service de santé au travail.
- ⇒ Concilier les enjeux institutionnels et les souhaits individuels en préservant la qualité de vie au travail : veille à la bonne application des règles statutaires - notamment en matière de rémunération et d'avancement - et de gestion du temps de travail.
- ⇒ Porter la politique de Qualité de Vie au Travail au sein de l'établissement en veillant au respect et à la mise en œuvre des principes de la QVT
- ⇒ Identifier les enjeux de formation en cohérence avec les orientations stratégiques et les contraintes budgétaires pour permettre aux professionnels développer leurs montées en compétences et favoriser une mobilité interne ou externe.
- ⇒ Contribuer à la qualité du climat social : favoriser un dialogue social de qualité au sein de l'établissement ; dialogue fréquent et structuré avec les partenaires sociaux ; management fondé sur l'écoute et la volonté de partager des réponses adaptées aux questions soulevées ; secrétariat des instances représentatives du personnel ; traitement de situations individuelles spécifiques, aussi bien sur le plan social que sur le plan disciplinaire.

Au niveau de la Direction commune

- ⇒ Contribuer à l'animation du réseau des DRH de la Direction commune
- ⇒ Etre force de proposition pour une harmonisation des pratiques au sein de la Direction commune lorsque cela est utile et dans le respect des identités de chaque Centre Hospitalier

Au niveau du GHT Aisne nord – haute Somme

- ⇒ Animer sur le territoire les réflexions RH des établissements membres du GHT à travers des groupes de travail dédiés à la coordination des politiques de formation interne et des bonnes pratiques RH
- ⇒ Etre force de proposition, en lien étroit avec le Comité stratégique, sur une politique sociale de territoire, en favorisant une synergie entre les établissements
- ⇒ Piloter et organiser les séances de la Conférence territoriale de dialogue social

⇒ Piloter la politique de formation et de développement des compétences

Missions générales, permanentes et spécifiques :

Activités principales et principaux projets à mener dans le périmètre du poste :

Le Directeur des Ressources Humaines dispose d'un périmètre de responsabilité élargi, sous la responsabilité du chef d'établissement :

Gestion du personnel PNM : le Directeur des Ressources Humaines est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des directions fonctionnelles de l'établissement (hors direction du personnel technique et logistique), avec lesquelles il/elle organise des points réguliers. Il/elle assure le suivi des effectifs, des contentieux et des dossiers disciplinaires et gère l'ensemble des situations individuelles. Il/elle entretient des relations régulières avec les organisations syndicales et reçoit les délégations des personnels.

Pilotage de la masse salariale et fiabilisation des dépenses : Le Directeur des Ressources Humaines est chargé(e) de l'analyse et du suivi des dépenses de personnel au sein des deux établissements de la Direction commune. Il est un acteur clé de la démarche de plan de retour à l'équilibre et travaille étroitement, à cet égard, avec la Direction des finances et les Directions fonctionnelles impactées par des mesures d'économies concernant le secteur RH.

Il est aussi le garant de la fiabilisation du process paye et assure à ce titre le pilotage RH de la certification des comptes de l'établissement.

Promotion de la gestion pluriannuelle des métiers et des compétences : Le Directeur des Ressources Humaines est chargé(e) du suivi de la politique de GPMC de l'établissement. Dans ce cadre, il/elle coordonne les recrutements, le plan de formation et la planification pluriannuelle des concours afin d'assurer une gestion anticipée des compétences au sein de la structure. Il anime aussi, à ce titre, les réflexions du GHT dans le cadre de la coordination des plans de formation des établissements du territoire afin de développer des synergies communes.

Animation du dialogue social : Le Directeur des Ressources Humaines impulse la conduite du dialogue social à travers l'organisation et la préparation des CTE présidés par le chef d'établissement et pilote la démarche de projet social de l'établissement.

Au-delà de ces missions, Le Directeur des Ressources Humaines peut se voir confier tout dossier ressortant du domaine de la Direction des Ressources Humaines.

Plus généralement, le Directeur des Ressources Humaines participe à la définition, à l'élaboration et à la mise en œuvre des choix stratégiques de l'établissement en matière de ressources humaines et de façon générale à la définition et au partage des enjeux stratégiques du Centre Hospitalier.

Projets du service :

Principaux projets à mener dans le périmètre du poste :

- ⇒ Mise en place de la Loi de transformation de la fonction publique (lignes directrices de gestion, évaluation, réforme des CAP)
- ⇒ Soutenir les innovations managériales
- ⇒ Renforcement de la démarche qualité dans une logique de prestation de service
- ⇒ Piloter la politique d'attractivité et de fidélisation des personnels non médicaux
- ⇒ Actualisation du Protocole de grève

Nature des délégations associées au poste :

Le Directeur des Ressources Humaines assure le pilotage des ressources humaines de l'établissement. A ce titre, il/elle exerce les délégations de signature de tous les actes, notes, correspondances, concernant la gestion des ressources humaines. Il/elle peut être amené (e) à représenter le Directeur dans toute réunion même en dehors de son champ.

Profil souhaité du candidat

Expérience professionnelle appréciée :

Ce poste est destiné à un Directeur d'hôpital expérimenté. Une expérience RH est nécessaire.

Connaissances particulières requises / prévues :

Connaissance du statut de la fonction publique hospitalière indispensable,
Connaissance et maîtrise des organisations hospitalières,
Connaissance et pratique du suivi budgétaire et du pilotage de la masse salariale,

Compétences professionnelles requises / prévues :

Capacité d'arbitrage et de prise de décision,
Capacité à anticiper des difficultés et définir la stratégie dans son domaine de compétences.
Loyauté et honnêteté intellectuelle,
Savoir-faire relationnel et esprit d'équipe,
Sens du dialogue, particulièrement du dialogue social, et de l'écoute
Aptitude à la gestion de projet et à la gestion de dossiers transversaux,
Capacité à fédérer et à accompagner les acteurs au changement

Autres informations

Contraintes et avantages liés au poste :

Ce poste nécessite une capacité de travail importante, une grande disponibilité personnelle et intellectuelle, ainsi qu'une forte implication professionnelle, au regard des missions confiées et du caractère sensible du domaine.

Le poste présente un grand intérêt par l'exercice professionnel qu'il permet, dans un Centre Hospitalier pivot de territoire qui se caractérise par ses nombreuses perspectives d'évolution.

- Logement à proximité immédiate du CH de SAINT QUENTIN (allée privative).
- Gardes administratives exclusivement sur le site SAINT QUENTINOIS.
- Une équipe de direction commune permettant un travail collectif (CODIR, séminaires de direction)
- Voiture de service pour les déplacements entre établissements de la Direction commune et du GHT
- Téléphone portable professionnel
- Ordinateurs professionnels (fixe et portable)

Diplômes requis :

Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique